RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00914
Numéro SIREN : 538 805 334
Nom ou dénomination : NANI FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2016 sous le numéro de dépôt 5079

5079
n° de dépôt

n° de gestion 11B914

21 DEC. 2016

n° de facture

n° de chrono

a ialis audit
COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DES APPORTS DE TITRES DE LA SARL AMISSOCIES A REALISER AU PROFIT DE LA SARL NANI FINANCIERE

PAR MONSIEUR Stéphane BLAIS

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée, le 7 octobre 2016, par le gérant de la société NANI FINANCIERE, concernant l'apport en nature des 200 parts sociales de la société AMISSOCIES, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article du L.223 du code de commerce.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le contrat d'apport signé par les associés de la société.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt de ce rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

La relation de l'exécution de notre mission comporte :

AXIALIS AUDIT
Sarl au capital de 40.000 €
7, Rue de la Fontaine
56890 SAINT-AVÉ
Tél. 02 97 44 56 69
Fax. 02 97 44 56 75
RCS Vannes 440 020 477
Commissariat aux Comptes

7, rue de la Fontaine 56890 Saint-Avé • Tel. 02 97 44 56 69 Fax. 02 97 44 56 75
S.A.R.L. au capital de 40.000 € - 440 020 477 RCS Vannes - Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers : dépôt N°5079 en date du 21/12/2016

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. – Entités participant à l'opération

1.1.1. – Apporteur :
Monsieur Stéphane BLAIS

Monsieur Stéphane BLAIS,

Demeurant 32 route de Sanxay à BERUGES (86190)

Né le 26 avril 1973 à PARTHENAY (79),

De nationalité française,

Marié en seconde noces, sous le régime de la séparation de biens défini par les articles 1536 et suivants du code civil aux termes d'un contrat de mariage établi par Me Alain JONOUX, notaire à Niort le 11 novembre 2012 préalable à son union célébrée à la mairie de Beruges le 22 septembre 2012.

A l'intention d'apporter 200 parts sociales de la société AMISSOCIES au profit de la société NANI FINANCIERE.

Les sociétés concernées

La société AMISSOCIES :
La société AMISSOCIES, société à responsabilité limité, sarl au capital de 40 000 €, est immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 524 610 086. L'adresse du siège social est 4 rue des frères Lumière à POITIERS (86000). Le capital de la société est divisé en 400 parts sociales de cent euros (100 €) de valeur nominale chacune, libérées en totalité et toutes de même catégorie.

Le capital de la société est détenu par :
- M Stéphane BLAIS : 200 parts
- M Christophe DUFON : 200 parts

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La gestion et l'administration d'un portefeuille de valeurs mobilières de sociétés existantes ou de à créer, acquises par voie d'achat, d'apport, d'échange ou de souscription au capital lors de la création de société ou en cours de la vie sociale ;
- La fourniture à ses filiales, et accessoire à des tiers, de tous services communs et notamment de toutes prestations administratives, techniques, comptables, commerciales et de gestion et de direction, ainsi que dans tous domaines connexes, similaires ou complémentaires ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation d'exploitation de tous établissements se rapportant à aux activités spécifiées ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social et toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet.

AXIALIS AUDIT
Sarl au capital de 40.000 €
7, Rue de la Fontaine
56890 SAINT-AVÉ
Tél. 02 97 44 58 69
Fax. 02 97 44 58 76
RCS Vannes 440 020 477
Commissariat aux comptes

Les derniers comptes annuels de la société AMISSOCIES au 31 décembre 2015 font apparaitre des capitaux propres de 437 931 €. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 29 111 € et le bénéfice net à 88 467 €.
La situation comptable au 30/06/2016 fait apparaître des capitaux propres de 837 996 €. Le chiffre d'affaires pour cette période s'élève à 6 720 € et le bénéfice à 400 064 €.

1.1.2. – Bénéficiaire : Société NANI FINANCIERE

Société à responsabilité limitée,

Au capital de 754 400 euros,

Immatriculée au RCS de POITIERS sous le numéro siren 538 805 334

Siège social : 4 rue des Frères Lumières à POITIERS (86000),

Représentée par Monsieur Stéphane BLAIS

La société a pour objet :

- La prise de tous les intérêts, la participation par tous moyens notamment par la voie de création de sociétés, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toute affaire, entreprise ou société française ou étrangère.
- La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet.
- Toutes opérations de gestion et de direction.
- Et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser son extension ou son développement.

1.2. – Nature et objectifs de l'opération

L'opération envisagée est prévue dans le cas de la restructuration du groupe.

1.3. – Description et évaluation des apports

Monsieur Stéphane BLAIS apporte à la Société NANI FINANCIERE les 200 parts sociales numérotées de 1 à 200 qu'il détient dans la société AMISSOCIES, évaluées à 833 000€.

1.4. – Rémunération des apports

En rémunération de cet apport Monsieur Stéphane BLAIS se verra attribuer 8 330 parts sociales de cent euros (100 €) chacune qui seront créées par NANI FINANCIERE à titre d'augmentation de capital.

ANALIS AUDIT
Sarl au capital de 40.000 €
7, Rue de la Fontaine
56890 SAINT-AVE
Tél. 02 97 44 56 69
Fax. 02 97 44 58 76
RCS Vannes 440 020 477
Commissariat aux Comptes

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. – Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Nous vous rappelons que ces normes ne correspondent ni à un audit, ni à un examen limité. Elles n'impliquent pas non plus la validation du régime fiscal applicable à l'opération. Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport. Il ne nous appartient pas de suivre les éléments postérieurs à celle-ci.

Nous avons notamment effectué les diligences suivantes :

- examen du contrat d'apport et du projet de statuts
- prise de connaissance générale de l'opération envisagée ainsi que du contexte économique et juridique
- examen des comptes annuels de la société AMISSOCIES arrêtés au 31 décembre 2015 et de la situation comptable au 30/06/2016 établis par le cabinet d'expertise comptable AUDITIA, ainsi que sa filiale L'INOPINEE (clôturant au 30/06/2016),
- entretien avec la direction et ses conseils,
- contrôle de la réalité et de la propriété des parts transférées,
- analyse de la valeur des apports,
- obtention d'une lettre d'affirmation de Monsieur Stéphane BLAIS portant notamment sur les événements intervenus entre le 30 juin 2016 et la date du présent rapport, afin d'assurer qu'aucun événement n'est de nature à remettre en cause l'évaluation.

2.2. – Appréciation de la valeur des apports

Les apports sont évalués sur la base de la valeur d'une part de la société AMISSOCIES en pleine propriété de 4 165 € chacune, soit une valorisation globale de la société de 1 666 000 €.

En synthèse, les valeurs sont résumées de la manière suivante :

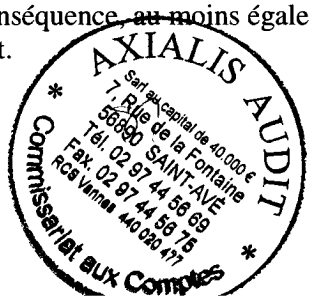
Société AMISSOCIES : 1 666 000€

La société est une holding. La valeur retenue correspond aux capitaux propres auquel s'ajoutent les plus values sur les participations détenues. Les valeurs des participations sont précisées ci-dessous.

Société L'INOPINEE : 784 385€

La valeur de la société a été évaluée en fonction de la valeur du fonds de commerce au 30 juin 2016, à laquelle il a été ajouté l'actif circulant et auquel il a été retranché les dettes.

En conclusion de nos travaux, et à la date du présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus. Nous concluons que la valeur des apports effectués s'élevant à 833 000 € n'est pas surévaluée, et, en conséquence, au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.



Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance dans le cadre de cette opération.

Saint Avé, le 15 décembre 2016

Pour AXIALIS AUDIT

Séverine MESLIN
Commissaire aux Comptes associée

